Arrêté n°2026-102 relatif aux

CANDIDATURES

ELECTIONS AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'ESTHUA, INSTITUT NATIONAL DU TOURISME - INNTO FRANCE

A distance par voie électronique

Du mardi 17 novembre 2026 à 9h au mercredi 18 novembre 2026 à 17h

COLLEGE DES USAGERS

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et L719-2, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2026-045 du 19 mars 2026 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu les statuts de l'ESTHUA, Institut National du Tourisme – INNTO France approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers du 12 décembre 2024 ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-025 du 04 mars 2025 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2026-088 du 13 octobre 2026 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement complet des représentants au collège des usagers du conseil d'institut de l'ESTHUA, Institut national du tourisme – INNTO FRANCE ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 04 novembre 2026,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
ARRETE :

Article 1 : CANDIDATS AU COLLEGE DES USAGERS

Sont candidats aux élections pour le renouvellement complet du collège des usagers au conseil d'institut de l'ESTHUA, Institut national du tourisme – INNTO FRANCE :

- Liste présentée par « Etudiants ESTHUA »

M. Maxence LEBAIGUE

Mme Alyssa JOUET

M. Hippolyte REGLIN

Mme Célia GRIOT

M. Lucien GACHET

Mme Enora CHAUVIN

Déléguée de liste, également candidate : Mme Alyssa JOUET

Article 2 : Exécution de l'arrêté

M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, le 06 novembre 2026
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU
Signé le 06 novembre 2026

Mis en ligne le 06 novembre 2026